



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 août 2025 à 20h
en salle du conseil à la Mairie.**

Etaient présents : M. AGESTA Tati, Mme AGUIRRE Fafa, Mme ARIZCORRETA Maitxu, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu, M. BARNEIX Stéphane, Mme DEVOUCOUX Trini, M. DUTOURNIER Patxi, M. ELIZALDE Michel, M. ERRANDONEA Pettan, Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, Mme GOYENETCHE Antoinette, M. HIRIGOYEN Pierre, M JAUREGUI Jean-Michel, M. JAUREGUI BASURCO Patxi, M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire), M. LAFITTE Thomas, Mme LONDAITZ Annie, Mme PILDAIN LASTRA Pantxika, Mme PRADERE Marie-Pierre et Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Ont donné pouvoir : M. ALFARO Ellande à Mme PRADERE Marie-Pierre, M. BRISSON Mathieu à M. JAUREGUI BASURCO Patxi, Mme ERRANDONEA Carmen à Mme PILDAIN LASTRA Pantxika.

Etaient excusés : M. ALFARO Ellande, M. BRISSON Mathieu, Mme ERRANDONEA Carmen

Etais absent : /

Conseillers municipaux : 23

Présents : 20

Excusés : 3

Absent : 0

Pouvoirs : 3

Monsieur le Maire ouvre la séance et accueille le public venu assister à la séance du Conseil municipal en rappelant qu'il ne peut intervenir.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame Annie LONDAITZ a été désignée secrétaire de séance.

Il est procédé, à l'examen, des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n°2025-073 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 : approbation.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-074 : Budget principal de la commune 2025 – Décision modificative n°2.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-075 : Ressources Humaines – Gratification des stagiaires BAFA – Modification de la délibération n°2025-047 et convention de stage pratique BAFA type.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-076 : Forêt communale – Coupes à asseoir en 2025 et désignation des garants.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-077 : Autorisation de récolte de châtaignes dans la forêt communale de Sare.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-078 : Règlement intérieur des Accueils municipaux de l'Enfance - Approbation.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Monsieur le Maire remercie les équipes pour le travail réalisé.

Madame Marie-Pierre PRADERE demande si ce règlement intérieur sera traduit en Eskuara. Il est en cours de traduction.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-079 : Médiathèque – Convention de lecture publique 2025-2028 avec la commune de Saint-Jean-de-Luz - Approbation.

Rapporteur : M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO expose un brief historique de la création du réseau de la Rhune et rappelle le contexte actuel précisant les difficultés rencontrées par l'Association des Amis de la bibliothèque de Sare et les bénévoles impliquées dans la gestion qui se voient imposer par le chef de file, la médiathèque de Saint-Jean-de-Luz un rythme qu'il est difficile de tenir dans cette forme de gestion associative.

Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO propose de soumettre au vote cette délibération et les suivantes avec l'engagement de l'organisation d'une rencontre avec les bénévoles de Sare ; Monsieur le Maire ajoutant la nécessité à la suite de celle-ci d'un rendez-vous avec les professionnelles de Saint-Jean-de-Luz.

Le chef de file, à savoir la commune de Saint-Jean-de-Luz, doit avoir en seul interlocuteur les élus de la commune de Sare, signataire de la convention. Les bénévoles ne doivent pas subir de pression de celui-ci. Le lien doit être avec la commune qui sera le relai auprès de l'Association des Amis de la bibliothèque.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à la majorité comme suit :

- Vote pour : 22 voix
- Vote contre : 1 voix – Mme AGUIRRE Fafa.
- Abstention : /
- Ne prennent pas part au vote : /
- Non-votant : /

Délibération n°2025-080 : Médiathèque – Convention entre l'association « Des Amis de la bibliothèque de Sare » et la commune de Sare - Approbation.

Rapporteur : M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à la majorité comme suit :

- Vote pour : 22 voix
- Vote contre : 1 voix – Mme AGUIRRE Fafa.
- Abstention : /
- Ne prennent pas part au vote : /
- Non-votant : /

Monsieur le Maire rappelle les investissements réalisés lors du déménagement de l'ancienne bibliothèque de la Maison Suharriaga au rez-de-chaussée du bâtiment Larrun et pour le nouvel aménagement tant en mobilier qu'en achat de livres. Une offre conséquente est maintenant proposée en langue basque pour les enfants et les adultes. La signalétique a récemment été réalisée en bilingue.

Délibération n°2025-081 : Journées Européennes du Patrimoine 2025 – Convention de partenariat pour l'organisation d'une présentation au public des fonds patrimoniaux à Sare – Approbation.

Rapporteur : M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-082 : Communauté d'Agglomération Pays Basque – Dispositif d'accompagnement des communes et satellites de la CAPB pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) – Approbation de la convention avec la commune de Sare.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2025-083 : Communauté d'Agglomération Pays Basque – Rapport d'activités 2024.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVINETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal acte cette délibération à l'unanimité.

Affaires diverses :

1/ Point sur les manifestations :

- **Journée des contrebandiers – Dimanche 31 août 2025,**

Moments forts des élus :

- 10h : Bote luze – Sara – Biriatu
- A partir de 12h : Marché des producteurs, éleveurs et artisans et Zikiro proposé par Olhain Ikastola. Présence des élus de Biriatu et Igantzi. Des places sont encore à la disposition des élus.
- 18h : Cross des Contrebandiers suivi de la remise des prix par les élus des 3 communes – Place.

En attente de la confirmation des élus qui souhaitent être présents au Zikiro.

- **Fêtes de Sare – du 13 au 17 septembre 2025,**

Moments forts des élus :

- Vendredi – 18h : Réunion avec la Gendarmerie.
- Samedi :
 - o 11h : Dépôt de gerbe en mémoire de Beñat TRECU
 - o 11h30 : Préparation Salle Conseil Municipal en Mairie
- Dimanche :
 - o 10h : Messe
 - o 2 gerbes pour les Monuments aux Morts
 - o 12h : Remise des prix de la partie de pelote – Désigner 2 élus.
 - o 12h : Réception Mise à l'honneur des Sportifs de la Commune – Salle Conseil Municipal. Buffet : Arka.
- Lundi :
 - o 11h : Partie de rebote au fronton municipal
 - o 13h : Repas du Maire à la salle LUR BERRI. Apéritif et repas : Begi Gose – Nicolas LARRONDE.

Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO regrette le peu de présence au dépôt de gerbe le samedi à 11h en mémoire de Monsieur Beñat TRECU, décédé accidentellement lors des Fêtes de Sare.

Ce dépôt de gerbe était initialement prévu le samedi à 17h mais le nombre de présents était le même.

- **Week-end aux Grottes de Sare** en partenariat avec Usopop et la commune – les **samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025.**

Cf. la présentation réalisée par Monsieur Fabrice IPARAGUIRRE, Directeur des Grottes.

- **Ikusi Mikusi – les vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025,**
 - o Vendredi : journée des écoles et matinée des professionnels à la Maison Suharriaga (2^{ème} étage),
 - o Samedi : journée des familles.

2/ Travaux.

- Groupe scolaire.
- Restauration scolaire : aménagement de la plonge avec l'achat d'une plonge à capot améliorant les conditions de travail du personnel municipal.
- Voirie.

3/ Actions citoyennes.

Les éléments de communication seront mis à la disposition des associations lors de leurs manifestations.

Il est nécessaire d'organiser la distribution et la diffusion des affiches.

Madame Marie-Pierre PRADERE propose d'inviter toutes les associations à apposer systématiquement ces supports de communication (banderoles) lors de leurs manifestations. Monsieur Patxi JAUREGUI BASURCO indique qu'il sera nécessaire de rédiger un contenu explicatif sur cette campagne.

Monsieur le Maire indique qu'une bénédiction de la nouvelle chaire et des nouvelles poutres sculptées est organisée le dimanche 31 août après la messe et invite chacune et chacun à être présent(e)s.

Madame Maitxu ARIZCORRETA rappelle la 1ère diffusion publique gratuite de PLAZANDERE, le mardi 26 août à 18h à la salle Lur Berri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,

Annie LONDAITZ